

# RÉCLAMATIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Comment gérer les réclamations

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET  
PRIVÉS

CODE :  
MP22

## Objectifs de la formation

Identifier les principaux cas de réclamations dans les marchés de travaux

Constituer et rédiger un dossier de réclamation

Suivre la procédure de règlement des réclamations

Savoir gérer des recours contentieux

## Parmi nos formateurs

- **GUIMET Arthur**  
Avocat Associé,  
CABINET GUIMET AVOCATS
- **PINTAT Pierre**  
Avocat associé gérant,  
PINTAT AVOCATS
- **GILLIOT Alexandre**  
Avocat,  
PINTAT AVOCATS

## Public concernés

- Toute personne amenée à rédiger, passer et exécuter des marchés publics ; Maître d'œuvre ; Responsable techniques ; Maître d'ouvrage ; Acheteur

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 895,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 960,00 €HT

## Maîtriser les forclusions

- Identifier les réserves, les ordres de service, les constats
- Déterminer les nouveaux prix provisoires et le changement dans la masse initiale des travaux

---

## Clarifier les motifs d'indemnisation

- Connaître les motifs d'indemnisation
- Cas de l'indemnisation pour faits imprévus extérieurs aux parties
- Cas de l'indemnisation pour faits du maître d'ouvrage
- Appréhender l'augmentation ou la diminution de la masse des travaux
- Évaluer le changement de la nature de l'ouvrage
- Anticiper le retard de démarrage des tranches conditionnelles et le retard dans la délivrance de l'ordre de service

---

## Distinguer les différents moments de la réclamation

- Anticiper et gérer les réclamations en cours de chantier et les réclamations lors de l'établissement des comptes
- Dans quelles situations une demande indemnitaire est possible et comment la traiter

---

## Gérer les difficultés soulevées par l'article 50 du CCAG

- Focus sur la jurisprudence existante

---

## Connaître le sort de la réclamation

- Cas de la saisine du comité consultatif interministériel de règlement amiable (CCIRA)
- Cas de la saisine du tribunal administratif

---

## Dates

Classe virtuelle	Paris
09/07/2024	09/07/2024
04/10/2024	04/10/2024
13/12/2024	13/12/2024

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la

plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.